



PHOSPHO DÉGRAISSAGE des MÉTAUX FERREUX avant MISE en PEINTURE

<input checked="" type="checkbox"/>	Forme d'une couche cristalline passive	<input checked="" type="checkbox"/>	Riche en matières actives
<input checked="" type="checkbox"/>	Améliore l'accroche et la tenue à la corrosion des revêtements de peinture	<input checked="" type="checkbox"/>	Rénovateur désoxydant des métaux ferreux
<input checked="" type="checkbox"/>	Application au bain		
<input checked="" type="checkbox"/>	Application en aspersion au tunnel		



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Phosphodégraissant : prépare, dégraisse, élimine la rouille, et forme une couche cristalline favorisant l'accroche d'un revêtement vernis ou peinture sur les métaux ferreux.

DÉGRAISSAGE et DÉROUILLAGE du métal :

Décapage lent à basse température (en dessous de 20°C).

Elever la température du traitement de 25°C à 50°C afin de favoriser le décrochage des particules, réduire le temps de travail, et d'accélérer l'égouttage et le séchage des pièces traitées.

PHOSPHATATION PASSIVATION des surfaces :

Forme une pellicule protectrice adhérente par conversion chimique. L'élimination des oxydes et le film cristallin déposé favorise l'accrochage de la peinture en réduisant les risques d'apparition ultérieures d'oxydation sous la couche de peinture.

Utilisateurs

Atelier de traitement de surface	Usineurs ferronniers industriels, artisanales	Chaudronniers peintres
----------------------------------	-----------------------------------------------	------------------------

Test quadrillage normalisé pour tenue peinture : **conforme**



S'utilise au bain, bacs en matière plastique ou en inoxydable (18/8 Mo) pouvant être thermostaté ou en tunnel d'aspersion.
 Une application au pinceau ou à la brosse peut être envisagée dans le cas de pièces non immergeables.
 Ne pas utiliser à l'état pur.

Etat initial	Recommandation pratique	Dilution dans l'eau	Température de travail optimale	Durée moyenne d'immersion
pièces fortement rouillées et calaminées	Enlever préalablement les plaques de rouille non adhérentes	diluer le produit à 50 %		
pièces faiblement oxydées		diluer le produit de 25 à 35 %		

Durée immersion à adapter, selon l'épaisseur des calamines et oxydes à éliminer.
 Après traitement, procéder à un « flash » de rinçage à l'eau (sans excès).
 Disposer les surfaces verticalement dans un endroit bien aéré ou en étuve pour assurer un égouttage-ressuyage complet donnant un aspect uniforme de la couche de phosphatation.
 Eviter le séchage en position horizontale.
 Dans le cas de basses températures et d'égouttage lent, accélérer le séchage par un rinçage rapide à chaud; si le rinçage est effectué à froid, procéder aussitôt à une étuve-séchage.
 Après séchage complet, appliquer ensuite la peinture sur la surface passivée.
 Si application peinture différée : conserver les pièces en atmosphère sèche et à l'abri de la poussière.

NOTA : Contrôler périodiquement les temps d'immersion, le degré d'usure du bain et l'aptitude des pièces à recevoir une peinture après immersion.
 Il est possible de régénérer le bain par apport de concentré : Eliminer au préalable les graisses en surface et les dépôts métalliques au fond du bain, maintenir la concentration en produit en tenant compte des entraînements de bain par les pièces traitées.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	Visuel	Liquide
MASSE VOLUMIQUE	NF EN ISO 12185	1300 g/l +/- 20g/l
COULEUR	Visuel	Verte
ODEUR	Olfactif	Faiblement acidulée
REACTION CHIMIQUE	-	Fortement acide
pH pur	-	0,5 environ
pH à 5% dans l'eau	-	1,9 environ
INFLAMMABILITE	-	ININFLAMMABLE
Teneur en COV	-	< 3 %

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation sur base acide phosphorique combiné avec des tensioactifs non ioniques, des catalyseurs de décapage des additifs de passivation.

RECOMMANDATIONS

DANGER

Renferme de l'acide PHOSPHORIQUE

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux / du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher). P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion.

Utilisations réservées aux professionnels

Contient
 moins de 5% de : agents de surface non ioniques
 ACIDE PHOSPHORIQUE et BIFLUORURE D'AMMONIUM
PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :
 Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalis forts ou de l'eau de javel (chlore).
 Refermer l'emballage après chaque utilisation.
 Protéger du gel au stockage.
 Ne convient pas pour les métaux et alliages autres que les aciers ferreux.
 Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés. UFI : HMP0-405X-800J-VVDG



USINE MICHEL SARL au capital de 8000€ R.C. 451.822.837.
 890 Rte de Carpentras 84740 VELLERON
 04.90.20.10.77. nil.usine2@free.fr

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.